

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 mars 2006  
(convocation du 13 mars 2006)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Mars Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. HOUBEDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. MARTIN Hugues à M. VALADE Jacques  
Mme. FAYET Véronique à M. CAZABONNE Didier  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
M. BANAYAN Alexis à M. SIMON Patrick  
M. BANNEL Jean-Didier à Mme. PUJO Colette  
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude (jusqu'à 10 h 30)  
M. BENOIT J. Jacques à Mme DUMONT Dominique (à compter de 10 h 40)  
Mme. BRACQ Mireille à M. MERCHERZ Jean  
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CANOVAS Bruno  
M. CAZENAVE Charles à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
M. DAVID Jean-Louis à M. DUCHENE Michel  
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique  
M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert (à compter de 11 h 30)  
Mme de FRANCOIS à M. ANZIANI ALain (à compter de 11 h 30)

M. HERITIER Michel à M. HOUBEDEBERT Henri (à compter de 11 h 30)  
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick  
Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel (à compter de 11 h 30)  
M. LOTHAIRES Pierre) M. MANGON Jacques (jusqu'à 12 h 00)  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (à compter de 11 h 30)  
Mme PALVADEAU Chrystèle à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 10 h 40)  
M. PIERRE Maurice à M. MERCIER Michel (à compter de 11 h 30)  
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy  
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth  
M. TAVART Jean-Michel à M. SAINTE-MARIE Michel

### EXCUSE :

M. PUJOL Patrick

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Association sportive et culturelle de la Communauté urbaine de Bordeaux  
(ASCCUB) - Convention financière 2006 - Décision - Autorisation**

Monsieur SEUROT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'Association sportive et culturelle de la Communauté urbaine de Bordeaux (ASCCUB) créée en 1969 est l'association du personnel de la Communauté urbaine.

Elle compte en 2005, 1150 adhérents, 20 sections et propose diverses prestations sportives, éducatives et culturelles participant à la politique d'action sociale validée par notre organisme.

Depuis sa création, son activité est soutenue par la Communauté Urbaine par :

- le versement annuel d'une aide financière,
- la mise à disposition de personnel,
- la mise à disposition de biens.

Ces aides sont instruites par notre organisme dans le respect d'une démarche qualité, et d'une convention cadre qui est intervenue le 16 février 2004.

Sa durée est de trois ans, reconductible par tacite reconduction, ce qui porte sa première échéance au 16 février 2007.

Le dispositif mis en place par cette convention prévoit :

- une aide financière constituée par une subvention de fonctionnement versée annuellement ainsi que, le cas échéant, la participation à des dépenses exceptionnelles par le versement d'une seconde subvention,
- une mise à disposition de personnel,
- la disponibilité des membres du Conseil d'administration par des autorisations d'absence
- la mise à disposition de biens.

Pour ce qui concerne le personnel et les biens mis à disposition de l'Association par la Communauté Urbaine il conviendra, dans un souci de transparence, d'envisager leur désignation, leur valorisation et prise en compte par une convention cadre et des conventions particulières traitant chaque situation.

L'objectif est de pouvoir présenter un nouveau cadre contractuel réglant l'ensemble des problèmes pour septembre 2006.

La situation financière de l'ASCCUB ne lui permet pas de fonctionner sans l'obtention de l'aide de la Communauté Urbaine au plus tôt dans l'année; il convient donc de la traiter en priorité.

Elle doit donner lieu chaque année à la conclusion d'une nouvelle convention financière qui fixe le montant annuel de la subvention communautaire à partir du budget prévisionnel présenté par l'Association et détermine les modalités de versement.

Cette subvention est déterminée en fonction de l'évaluation ressortant du budget prévisionnel de l'ASCCUB estimé pour 2006 à environ 325 800 € qui comprennent les charges d'emplois nécessaires au fonctionnement du bureau et les demandes des diverses sections.

Il ressort des prévisions de l'Association que sa démarche de progrès et de qualité repose en grande partie sur une organisation optimum du secrétariat. Il doit être à même de répondre à toutes les sollicitations et devenir une véritable force de propositions, capable de soutenir les bénévoles qui se succèdent au poste du Bureau général.

Les prévisions tiennent également compte du nombre croissant d'adhérents (1150) et d'une évolution importante du volume des prestations notamment la billetterie cinéma, accessible à tous les adhérents internes.

Elles intègrent la séparation des activités Ski et Montagne intervenue dans le courant de l'année 2005, en ouvrant un budget spécifique à cette dernière activité reposant sur un programme de sorties de difficultés croissantes en moyenne et haute montagne.

Comme chaque année les sections prévoient la mise en oeuvre des activités habituelles destinées aux adhérents, inscriptions en tournois, programmes de sorties, et des moments de découverte pour le plus grand nombre au travers de rencontres inter services. L'une de ces propositions est un rallye pédestre qui se déroulera autour du village de St Emilion, avec de multiples épreuves.

La participation à la Coupe de l'UFASEC, organisée à Brest, est aussi l'un des points forts de l'année sportive, ces rencontres inter communautaires recueillant toujours un très vif succès.

De même, la section cyclisme renouera avec le championnat national des territoriaux où les coureurs se sont très souvent illustrés sous les couleurs de l'ASCCUB.

Une section chorale pourrait être créée dès lors que le professeur pressenti aura communiqué sa méthode et rencontré la vingtaine de personnes que cette activité attire.

L'événement marquant de l'année 2006, sera le 30ème anniversaire de l'Association qui donnera lieu à un week-end portes-ouvertes. Un effort sera fait pour que, dans la mesure du possible, cette manifestation soit financée par des fonds de partenaires.

Des économies vont être recherchées, par le biais d'une mutualisation, sur les dépenses de téléphonie, de vêtements et de trophées. Le Bureau général se chargera en effet des consultations nécessaires en vue de l'attribution de marchés offrant le meilleur rapport qualité/prix.

Afin de permettre à l'ASCCUB de poursuivre ses activités, notre établissement pourrait accorder pour l'exercice 2006 une subvention de 105 000 €

A titre d'information, l'évolution du montant de la subvention annuelle demandée par rapport au montant du budget de l'Association s'établit comme suit :

<b>Exercice</b>	<b>Budget prévisionnel en €</b>	<b>Subvention en €</b>	<b>Ratio</b>
2004	198 487	61 120	<b>31%</b>
2005	260 175 (+ 31%)	100 436 (+ 64%)	<b>34%</b>
2006	325 800 (+25%)	105 000 (+4,5%)	<b>32%</b>

Pour permettre à l'Association de faire face à ses charges fixes et prendre en compte les disponibilités budgétaires la convention financière prévoit un acompte de 100 000 € sur le montant global de la subvention.

Le solde de 5 000 € sera réglé avant le 30 juin 2007, après réception des pièces justificatives des dépenses réellement engagées.

Aussi, si tel votre avis, Mesdames et Messieurs, il vous est demandé de bien vouloir :

Décider l'attribution d'une subvention d'un montant de 105 000 € au bénéfice de l'Association Sportive et Culturelle de la Communauté Urbaine de Bordeaux (ASCCUB),

Autoriser Monsieur le Président à signer la convention financière 2006 ci-annexée.

La dépense correspondante est inscrite au chapitre 65, article 6574 sous fonction 0200 du budget de l'exercice 2006.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 mars 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
14 AVRIL 2006**

M. BERNARD SEUROT

